BARREAU DE TOULOUSE

DISCOURS

PRONONCE LE 2 DECEMBRE 1945 A LA RENTREE SOLENNELLE

DE LA

CONFERENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M. RENÉ PELLEFIGUE

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS



Ets LACLAU & IMPRIMERIE MODERNE Réunis PAILLÈS et CHATAIGNER

7, rue Temponières - TOULOUSE - 22, rue Ste-Ursule

1946

DISCOURS

PRONONCÉ LE 2 DÉCEMBRE 1945

PAR

Mª RÉNÉ PELLEFIGUE

BATONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT, MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL, MES CHERS CONFRÈRES.

C'est au 3 décembre 1938 que remonte la dernière séance de rentrée solennelle du stage.

Sept années se sont succédées depuis, au cours desquelles des armées, des régimes, des nations se sont affrontés pour atteindre au plus effroyable amoncellement de destructions, de barbarie et d'horreurs que tous les siècles assemblés de l'histoire n'ont pu parvenir à égaler.

Maintenant que le fracas des armes a cessé, en attendant que la paix des esprits et des cœurs soit l'écho des discours et des écrits, le Barreau, fidèle à des traditions qui constituent sa grandeur et sa sauvegarde, reprend, en dépit du passé, et malgré les incertitudes de l'avenir, le cours normal de sa sereine activité.

Il appartiendra aux historiens de rechercher les origines et les causes du désastre de notre civilisation sans pouvoir, sans doute, en préconiser les remèdes ni en éviter le retour, mais-il convient, pour nous, de proclamer au-dessus des querelles ou des divergences politiques, que les plus honteux débordements de la nature humaine ou de ses institutions, trouvent leur source principale dans la méconnaissance ou le mépris des grandes notions fondamentales de la Justice et de la Charité, l'une ne pouvant se concevoir ni s'exercer sans l'autre.

Le respect de la personne humaine, de sa vie d'abord, de sa liberté, de sa dignité, de son foyer, de sa famille et de sa race constituent les vérités fondamentales, sans lesquelles toutes les créations constitutionnelles sous quelque apparence ou sous quelque tendance que ce soit, resteront stériles mensonges.

Elevé à notre plus haute dignité professionnelle par l'indulgence et la confiance de mes confrères, je ressens en celte redoutable circonstance, si souvent illustrée par mes prédecesseurs, tout ce qui me fait défaut pour assurer avec l'autorité et le talent nécessaires, l'éclat qu'une telle cérémonie renaissante devrait comporter à un des moments les plus tragiques de l'histoire pour notre pays et l'avenir du monde.

Mais, faute de savoir faire mieux et en dépit de l'écho assourdi que peuvent avoir mes fragiles paroles, je crois avoir le devoir et le droit d'affirmer que la défense des libertés si souvent proclamées, le respect des lois, les secours aux opprimés, les interventions désintéressées, l'indépendance de la pensée, la fermeté du caractère, la culture de l'esprit, sont et demeurent la force et

la raison d'être de notre profession.

Il n'est sans doute point opportun de rechercher et moins encore d'apprécier si des réformes sont nécessaires dans le cours actuel de notre justice; mais, en présence des ainés qui m'entourent, des hauts magistrats qui sont nos hôtes, et de ceux qui doivent nous succéder, il semble indispensable d'assurer que le jour où le Barreau perdrait l'une des vertus essentielles dont je viens de parler, leur disparition entraînerait dans le déroulement judiciaire, un déséquilibre dont il serait trop tard, ensuite, pour en déplorer et plus encore pour en réparer les effets.

Aussi, mes jeunes confrères, à la veille de reprendre nos exercices du stage, à vous, plus qu'à tous les autres, qui n'avez encore ni appris ni pratiqué ce qui fait notre grandeur, en ces temps si moralement troublés que le faux semble avoir définitivement détruit et remplacé le vrai, laissez-moi, dès le seuil de vos travaux vous affirmer que même en dépit d'intérêts matériels directs ou apparents, vous devez vous imposer avec une discipline raisonnée et librement consentie, à la fois, le respect des règles traditionnelles et tutélaires qui nous dictent nos droits et nos

Sachez que pour parvenir à l'estime de vos pareils, à celle, si précieuse, de la magistrature qui nous connaît mieux encore, et sans lesquelles il n'est point de véritable avocat, le travail, le temps, la patience, la loyauté, la déférence, le dévouement et le désintéressement sont et demeurent les seuls titres qui peuvent nous les obtenir.

Aucune profession n'est soumise, comme la nôtre, aux servitudes et aux garanties d'une existence collective et n'éprouve la nécessité de puiser, parmi ceux des nôtres qui nous ont précédé, les grands exemples dont nous devons nous inspirer, pour les offrir, aux méditations de notre propre activité.

Faisons donc, maintenant, l'appel de nos morts tristement nombreux, suivant le vers de Francis Jammes et qui, au chiffre douloureux de quinze nous ont quittés au cours de ces années de silence, en me laissant la délicate mission d'essayer de les faire revivre quelques instants parmi nous.

C'est M. le Bâtonnier Pérés qui, le premier, a disparu, le 13 février 1940.

Cette haute et vaste personnalité connut d'autres activités que celle de la barre; mais je dois laisser de côté quelle qu'en fut l'importance, la part prise pendant de longues années à la vie politique, en qualité de sénateur de l'Ariège, pour ne considérer que la place éminente qu'il occupa au sein de notre Barreau.

M. le Bâtonnier Pérès sut et reste le modèle accompli du civiliste. Doué d'une culture juridique exceptionnelle, il possédait, à un degré rare, la puissance de l'argumentation. Adversaire redoutable qui avait eu souvent l'occasion de se mesurer aux plus illustres des confrères parisiens ou de province, nul ne l'a surpassé.

Accoudé et ployé sur la barre, dans une attitude qui lui était familière, après avoir circulé dans les couloirs, coiffé de cette toque, aujourd'hui délaissée, qu'il portait rejetée sur le côté, il paraissait, au début de ces explications, d'une inoffensive et paisible bonhommie.

Pour ceux qui le connaissait mal, ce début rassurant n'était en réalité que le court préambule d'un développement dont la clarté de l'exposition, l'analyse des faits, la discussion des objections adverses, le rapprochement ou le commentaire des textes, exprimés en une langue d'une remarquable aisance, volontairement dépouillée d'ornements ou de formules oratoires, constituaient un ensemble d'argumentation et de persuasion que tous ses contradicteurs appréhendaient.

Il fut melé aux plus grands proces que notre Cour eût à connaître presque des le début de son inscription qui remonte à 1879 jusqu'à l'époque où, atteint par les deuils les plus cruels, les vicissitudes des consultations électorales, et par une lassitude fréquente chez les très grands esprits habitués à n'agir que dans la plénitude de leurs forces morales et physiques, il se replia sur lui-même, se retira de la vie judiciaire laissant, pour continuer sa grande tradition juridique, deux de nos plus éminents confrères que je suis particulièrement heureux de savoir auprès de moi pour me guider dans des fonctions où ils ont excellé, M. le Bâtonnier Soulié, doyen de notre Ordre et, avec lui, formé aux mêmes sources, M. le Bâtonnier Haon.

Dix jours à peine de répit et la mort frappait à nouveau dans nos rangs pour enlever, le 23 février, M. le Bâtonnier Duserm. Sa carrière ne fut peut-être pas celle qu'on pouvait attendre d'une intelligence qui ne manquait pas d'éclat et dont le style alerte, personnel, spirituel, parfois mordant, fut un de ses meilleures réussites. Il abordait à la barre, les procès les plus divers et c'est sans doute, aux Assises, où il plaidait assez souvent, que se manifestèrent le mieux, ses dons de spontancité, de chalcur et d'habileté qui lui valaient une influence certaine sur le jury de l'époque.

Lui aussi connut, pour des motifs différents, des années tristes et pénibles sur la fin de sa vie et c'est un peu aigri, malade et désabusé qu'il se sépara du Palais, après avoir demandé à être admis à l'honorariat.

Le 17 décembre 1941, une lettre dactylographiée, portant une signature à peine lisible, griffonnée, heurtée, saccadée, déchirante de vérité moribonde, parvenait à M. le Bâtonnier. C'était celle par laquelle, après quarante-six ans d'inscription, M. le Bâtonnier Frézouls demandait à être rayé du tableau.

Le Conseil ne crut pas pouvoir donner suite à cette demande dictée, sans doute, par un excès de scrupule et de délicatesse, mais quelques heures après, le destin prononçait une radiation définitive.

M. le Bâtonnier Frézouls était distingué, fin, un peu distant, mais d'une rare correction dans ses manières. Très attaché aux égards extérieurs, il exerça son bâtonnat avec beaucoup de fermeté. Il n'avait jamais recherché une opulente clientèle. A une époque où une situation personnelle permettait encore la sérénité professionnelle, il tenait à conserver des loisirs et se contentait d'intervenir surtout, pour des compagnies d'assurances. Il était, d'ailleurs, excellent juriste, plaidait avec netteté, et sa haute probité, universellement connue et proclamée dans le monde des affaires, le faisait souvent désigner par les juridictions du ressort pour procéder à des expertises difficiles auxquelles il apportait un souci scrupuleux de recherche et d'impartialité.

Sa silhouette jeune, alerte, soignée, fut celle que nous lui connûmes jusqu'en ses derniers jours. Lorsqu'il cessa de paraître au Palais, déjà atteint du mal qui devait le terrasser en quelques semaines, il accepta son sort avec calme, courage et sérénité, désirant en ses dernières volontés qu'aucun hommage officiel ne lui soit adressé. Il sut, ce qui n'est point le lot des âmes médiocres, mourir avec autant d'élégance qu'il avait vécu.

Me Béranger avait été inscrit en 1904. Tourmenté d'activité politique, il était d'une nature plutôt mélancolique, languissante et ralentie. Plaidant assez peu, il fréquentait cependant le Palais avec régularité et aimait d'y retrouver ses confrères auxquels il tenait de longues conversations sur les sujets à l'ordre du jour, presque toujours empreintes d'un sens pratique équilibré et bourgeois.

Lorsqu'il abordait la barre, sa probité professionnelle indéniable, qui lui avait valu d'entrer au Conseil de l'Ordre, se manifestait en des plaidoiries un peu longues et touffues, mais scrupuleusement travaillées, ne laissant rien dans l'ombre, exposant patiemment et fidèlement tous les arguments qu'il estimait pouvoir servir les intérêts dont il avait la charge.

Depuis assez longtemps, il avait pris une retraite anticipée; on ne le voyait presque plus parmi nous. Un deuil, une mélancolie croissante et désabusée, des moyens suffisants, un nouvel entourage l'avait finalement décidé à se retirer. C'est hors de Toulouse, dans sa propriété des environs de Foix, qu'il a terminé son existence un peu hermétique, digne et embrûmée.

M° Duzac était inscrit de 1910. Je ne sais si l'on peut affirmer qu'il ait jamais exercé notre profession. On l'apercevait bien, de temps en temps, à la bibliothèque où il n'adressait à peu près jamais la parole à personne. Il s'en allait, silencieux, effacé, mystérieux; puis des semaines, des mois s'écoulaient sans le revoir. Un jour nous apprîmes que le 22 février 1943, il s'en était définitivement allé, silencieux, effacé, mystérieux.

Avec la disparition de M. le Bâtonnier Peyrusse, survenue le 5 mai 1943, le Barreau de Toulouse a subi une de ses pertes les plus marquantes, les plus sensibles et dans le domaine des relativités humaines, les plus irréparables. Il était l'incarnation de la facilité d'élocution, au service d'une ardeur et d'une chaleur communicatives peu communes. Sa réputation s'étendait hors des limites de notre Cour et, bien souvent, plusieurs d'entre nous, en allant plaider devant une juridiction lontaine, pouvaient constater, à la fois, avec orgueil et appréhension, que le passage du Bâtonnier Peyrusse, antérieur parfois de plusieurs mois, avait laissé auprès des magistrats et des confrères le souvenir d'une sorte de prodige. Rien ne lui manquait, en effet, et ses interventions aussi efficaces au criminel qu'au civil, d'une souplesse, d'une habileté étonnantes, excellaient à saisir aussitôt, le défaut de l'adversaire ou de sa cause, pour déverser à un rythme effarant, sans une hésitation, presque sans respirer et avec une variélé d'arguments inouïe, le flot qui lui permettait souvent de triompher.

C'était, peut-être, dans les mauvais procès où il se révélait incomparable, pour en tirer, grâce à une puissance d'affirmation que rien ne parvenait à troubler et moins encore à ébranler, un parti sans exemple.

M. le Bâtonnier Peyrusse qui était un catholique fervent c! pratiquant, avait conservé jusqu'à ses dernières apparitions à la barre en dépit de son âge avancé, la même clarté, la même facilité, la même lucide aisance de la pensée et de l'expression. Le Barreau fit, à son doyen des obsèques solennelles et M. le Bâtonnier Basax adressa un noble et émouvant adieu à celui qui fut un de ses membres les plus notoires, pour avoir pendant soixante ans, contribué avec tant d'éclat à rehausser son prestige.

M Bourguignon nous a quittés, le 15 mars 1944, après une brève maladie. Venu assez tard parmi nous, il avait d'abord traversé l'activité du Palais sans y prendre part. De solides et anciennes amitiés le liaient à certains d'entre nous et il se plaisait à les retrouver pour se mêler peu à peu à tous ses confrères auxquels il prodiguait une urbanité onctueuse, bénissante et feutrée. Etrange et curieuse figure que celle de M^e Bourguignon, qui paraissait ne participer à sa profession que pour

accomplir un sacerdoce, se spécialisant pendant un certain temps dans la défense et le relèvement de la jeunesse délinquante, puis au cours des hostilités, acceptant une sorte de monopole réservé aux victimes des tribunaux militaires.

Catholique intransigeant et actif, il contrôlait, avec une évidente satisfaction, les écoles libres dont il présidait, en série, les distributions de prix, avait ses entrées réservées à l'Archevêché et évoluait au milieu du clergé régulier ou séculier avec une aisance, un naturel et une similitude si parfaites qu'on ne parvenait à l'en distinguer que par ses vêtements laïques et sa canne à bec recourbé. Au demeurant, charmant et intarissable causeur, fort spirituel, toujours obligeant et indulgent. Son élection au Conseil de l'Ordre l'avait empli d'une satisfaction rare. Plaidant presque comme s'il était monté en chaire, il avait une parole aisée et en usait, surtout pour implorer la pitié du juge, s'engageant pour son client, au ferme propos de la contrition et réservant ses accents indignés contre les pêcheurs que la grâce n'avait pas encore éloignés de la promptitude de la chair. Sa mort prématurée et imprévue n'a pas été sans surprendre ni sans laisser un vif regret parmi nous où il occupait une place d'une savoureuse originalité.

C'est aux obsèques que lui firent ses amis, ses condisciples et ses obligés, en la chapelle du Caousou, que nous vimes, presque pour la dernière fois, M. le Bâtonnier Arnal, participer à la vie extérieure, avant de s'éteindre le 18 décembre 1944.

Le Bâtonnier Arnal, dont la perte ne sera peut-être jamais comblée, au souvenir prodigieusement attachant, ne peut disparaître pour ceux qui l'ont assez approché pour apprécier les multiples aspects d'une intelligence souveraine, d'une culture universelle, d'une curiosité sans horizon et d'une bonté sans limite.

Rappeler, une fois de plus, après M. le Bâtonnier Basax et M. le Procureur Général Pagès, ce que fut son extraordinaire, son éblouissant et unique talent, semble inutile et exposerait à des redites bien inférieures aux éloges qui l'ont déjà proclamé.

Tout le monde sait, ici et ailleurs, que le Bâtonnier Arnal, dont la facilité d'assimilation et de travail tenaient du miracle, occupa une place hors série dans l'art de la défense. Devant les juridictions correctionnelles notamment où il pouvait déployer sans entraves, les ressources inouïes de son esprit, de sa fantaisie, de son ingéniosité, de sa finesse et de sa verve, nul ne l'a même égalé.

Lecteur infatigable, compagnon exquis, sensible à tous les arts, collectionneur averti, sa demeure, au cours de sa douloureuse maladie, fut le rendez-vous des personnalités les plus diverses et l'on en garde un souvenir si ému et si poignant, qu'après cette période où, chaque semaine, on allait constater, le cœur serré, les progrès d'un mal implacable, dont lui seul, peut-être, feignait d'ignorer la nature et l'issue, on se défend à peine

de reprendre le chemin de son logis, tellement reste profonde,

durable et survivante sa rayonnante personnalité.

Malgré taut de succès, de réussites et de louanges, le Bâtonnier Arnal était resté modeste et simple. Railleur impitoyable pour les autres, il lui répugnait de se prendre au sérieux; et en cet instant même où je m'efforce d'apporter à son souvenir l'hommage de mon admiration, de mes regrets et de inon fidèle attachement à sa mémoire, il me semble entendre près de moi, l'éclat de ce rire franc et sonore qui le secouait tout entier et exprimait si bien le peu de prix qu'il attachait aux fumées terrestres de la gloire, pour réserver sa foi, son ardeur et son zèle à la découverte des seules vérités éternelles.

M. le Bâtonnier Arnal restera, aussi longtemps que vivront ceux qui l'ont connu, la plus rare, la plus parfaite incarnation de l'aristocratie de l'esprit, de la parole, de l'intelligence et de

M° Roudière est décédé le 18 février 1945, miné par le mal dont il portait déjà les traces visibles, lorsqu'il s'est inscrit en 1936. Son visage émacié, sa taille voûtée, sa voix assourdie, tout faisait présager les graves atteintes de son organisme. Son rôle et ses possibilités s'en ressentaient, car il ne venait au Palais qu'à intervalles assez espacés. Il y menait, par ailleurs, une vie un peu retirée et sans avoir voulu ou su se mêler à cette activité cordiale et enjouée qui constitue une des caractéristiques les plus précieuses de notre Barreau Toulousain.

Puis ses apparitions s'espacèrent de plus en plus; enfin nous apprimes que ses forces le trahissaient et que sa jeunesse avait été vaincue. Personne n'a eu à se plaindre de ce confrère discret

qui est passé au milieu de nous comme une ombre.

Nous arrivons maintenant à nos morts de la guerre, moins nomreux cerles que ceux de la précédente, mais dont le destin n'en demeure pas moins pour nous, tragique et sacré.

Le lieutenant de Gentis-Baichis, qui avait prêté serment le 26 novembre 1937, est mort le 24 mai 1940, à l'âge de 26 ans.

Issu d'une famille de Montpellier, après de fortes études au Caousou, ce jeune garçon dont l'allure était d'une parfaite distinction, suivit en 1931, les cours de la Faculté de Droit, en même temps que son ardeur au travail et ses facilités lui permettaient d'entreprendre une licence-ès-lettres. Déjà, ses tendances spiritualistes se dessinent et malgré son jeune âge, il publie un ouvrage sur le catholicisme et le mouvement corporatif. A la déclaration de guerre, il est affecté au 13° groupe de reconnaissance du 17e corps, et c'est à cette formation que le 20 mai au soir, il sera mortellement atteint en effectuant une reconnaissance.

Ses chefs, ses subordonnés, ses camarades ont rendu à son courage, à son calme, à son mépris du danger et à sa conscience du devoir, un hommage unanime que ne saurait mieux exprimer la citation à l'ordre de l'armée qui lui fut, avec la croix de

guerre, décernée à titre posthume : « Officier de haute valeur morale, a commandé dans des circonstances périlleuses, le 14 mai, le tir de son peloton; a exécuté sous de violents bombardements d'avion, des reconnaissances avec le plus grand calme. Tué au cours d'une mission de liaison.

Le sous-lieutenant de Thubert fut fait prisonnier le 9 juin 1940, après un dur combat aux environs de Brienne-sur-l'Aisne. Encerclé et capturé avec quelques vestiges de sa compagnie, un officier allemand lui demanda d'indiquer où pouvait se trouver les autres éléments de son régiment. De Thubert ne voulut rien dévoiler, affirmant qu'il constituait tout ce qu'il en restait. Menacé d'exécution s'il persistait dans ce mutisme et refusant d'en dire davantage, il était, quelques instants après, passé par les armes.

Pour l'édification des générations futures et pour ceux qui croiraient trouver dans l'oubli ou un pacifisme stérile, une excuse à leurs égoïsmes, transcrivons sans y rien changer, la lettre qui fut adressée à la famille par un témoin oculaire, le sergent-chef Schaller, le 6 août 1941.

Grénoble, le 6 août 1941.

MONSIEUR,

« Permettez-moi que je me présente : je suis le sergent-chef Schaller, du 15° R. I., 3° Cie, sous-officier adjoint du sous-lieutenant de Thubert, votre gendre, mort au champ d'honneur, le 9 juin 1940, vers 18 h. 30, et c'est à ce sujet que je prends le droit de vous écrire.

Il faut que je vous dise comment cela se fait que je suis en France libre. J'étais fait prisonnier le 9 juin et transporté en Allemagne. Comme j'étais Alsacien, les Allemands m'ont relaché et je me suis évadé en laissant tout la-bas.

Au sujet de votre gendre, je ne cacherai rien à vous. Je sais que ma révélation sera très dure.

Le 9 juin, à 3 heures du matin, les Allemands nous attaquaient avec toute leur force et moyens, et vers 7 heures du matin, la section était encerclée de tous les côtés. Nous tenions tête à l'ennemi jusqu'à 17 h. 30. L'ordre était de résister.

Un groupe, celui de droite, fut enlevé déjà vers 9 heures. Votre gendre était avec le groupe du centre, moi avec le groupe de gauche. Mon groupe fut enlevé cinq minutes avant le groupe du centre, mais ce qui est vrai, c'est que votre gendre était fait prisonnier comme moi, je l'ai vu, je lui ai serré la main et il me disait : « Ah! quel malheur nous arrive! » Ensemble, nous avons demandé à un officier allemand de chercher nos affaires restées dans nos positions, ce qui nous fut accordé. Pendant ce-

temps, on a fait évacuer les hommes de la section de l'autre côté de l'Aisne. Donc, nous restions plus que nous deux.

En revenant, un soldat allemand venait vers l'officier qui nous avait donné l'autorisation de chercher nos affaires et il lui disait qu'il avait reçu l'ordre d'un autre officier de fusiller l'officier français. Comme je comprenais l'allemand, je suppliais l'officier boche de ne pas exécuter mon lieutenant en lui expliquant que c'était un père de famille et qu'il ne mérite pas cela. Je me suis jeté à ses pieds. Mais ce dernier me menaçait de son révolver et me donnant un coup de pied, il disait : « Si tu ne te tais pas, je te brûle la cervelle. Bande de cochons, vous étiez encerclés et vous résistiez toujours en tuant nos braves soldats! » Le deuxième classe plaçait votre gendre au bord de l'Aisne et me mettant à cinq pas de lui, il me disait : « Tu vas assister comment on tue les cochons chez nous. »

Avec son révolver, il envoya une balle dans la tête à votre gendre. Il ne pouvait que dire : « Adieu, mon vieux Schaller ! » et c'est ainsi que notre cher et regretté lieutenant mourut courageusement sur le champ de bataille.

Aussitôt qu'il était tombé, ce même soldat fouillait ses poches et en trouvant de l'argent français, il l'a enfoncé dans sa poche en disant : « Cela me servira lorsque j'arriverai à Paris. »

Moi, le cœur grossi par l'émotion et de colère, je fus amené de l'autre côté de l'Aisne où j'ai rencontré les hommes de la section; en apprenant la mort de leur chef de section, une grande émotion se faisait sentir parmi eux et quelques-uns ne pouvant se retenir de partir en pleurs.

Depuis, je me suis juré vengeance, et l'heure viendra où cela s'accomplira. La figure de l'officier boche est gravée dans ma tête et il pourra se présenter devant moi dans quelques années, je le reconnaitrai toujours.

Le 3 mai de cette année, je suis rentré en zone libre et ce que je viens de vous raconter a été relaté dans un compte rendu fait par moi et envoyé par un commandant du 153° R. I. A. de Lyon au Ministre de la Guerre.

Le Commandant Pinaud, notre ancien chef de bataillon, a eu connaissance de ces faits par moi.

Depuis ma rentrée en France, je cherche une adresse de vous et aujourd'hui l'adjudant Kutzler m'a envoyé la vôtre et je me suis empressé de vous écrire. »

Magnifique leçon d'héroïsme, d'abnégation et de sacrifice que la citation suivante avec proposition pour attribution de la Légion d'Honneur a proclamé : « Officier très courageux, le 9 juin 1940, ayant été fait prisonnier à la suite de l'encerclement de la position tenue par sa section aux environs de Brienne-sur-l'Aisne, a été mortellement frappé pour avoir refusé d'indiquer l'emplacement de combat des autres éléments du régiment. »

M° Nirascou avait prêté serment le 18 juillet 1938 et n'avait pas eu le temps de se frayer un passage dans nos rangs puisqu'il devait être mobilisé en septembre 1939 et versé à l'école de Saumur.

Venu passer quelques jours dans sa famille, en novembre, le hasard ou la fatalité lui fournissaient l'occasion de rejoindre son unité en automobile, sur l'invitation d'un de ses camarades. A quelques kilomètres de Poitiers, la voiture, pour des raisons restées mystérieuses, était précipitée contre un arbre et les deux passagers tués sur le coup.

Etrange et cruelle destinée que de trouver la mort, au seuil du plus grand drame de l'humanité, dans le plus banal accident d'automobile, comme aux temps de joie et de paix.

Jean Nielsen a trouvé la mort devant Dunkerque, dont le nom restera le symbole d'une de nos plus hautes gloires, mais aussi, hélas, d'un de nos plus douloureux désastres.

Inscrit le 26 novembre 1934, Mº Nielsen fut secrétaire de la conférence en 1937. Il s'intéressa à l'essor de l'association générale des étudiants et fit partie de son bureau. Esprit charmant et distingué, un peu superficiel, mais d'une exquise courtoisie, il suivait sans efforts des études où il brillait aisément, laissant le souvenir d'un camarade charmant, gai, serviable et sans ambition. Ce fut peut-être un des derniers représentants de ces générations, aujourd'hui anéanties, pour qui le travail et une profession ne constituaient qu'un loisir supplémentaire.

Notre confrère Milhaud, victime des lois raciales dut, dans l'espoir de s'y soustraire, quitter le Palais et Toulouse. On pouvait le croire en sureté, mais le sort en décida autrement puisqu'aux environs de Chambéry, il fut arrêté et quelques temps après déporté en Allemagne.

Rien, ou presque rien ne nous était parvenu sur son compte, mais à mesure que les mois passaient, l'espoir de le retrouver diminuait, et ces jours derniers, les plus alarmantes, les plus désolantes nouvelles parvenaient à celui qui fut son collaborateur et son ami. On n'ose et surtout on ne veut pas croire que ce confrère à la conscience professionnelle scupuleuse, au talent accompli, au caractère enjoué et cordial ait pu disparaître dans les circonstances et les conditions abominables dont j'ai lu te récit. Rien d'officiel, rien d'absolument certain n'est encore parvenu et nous attendrons encore avant de prononcer des paroles irréparables.

Mais, aujourd'ui, je ne puis m'empêcher de rappeler qu'en des temps de civilisation normale, Mr Milhaud, qui fut mon camarade de Lycée et de Faculté, aurait occupé cette place avec combien plus d'éclat, et voulant malgré tout, espérer contre toute espérance, au nom du Barreau tout entier, je tiens à adresser au

souvenir et presque à la mémoire de ce grand confrère, l'expression de notre sollicitude angoissée, de notre affliction inquiète et de nos vœux ardents avec la promesse et l'affirmation solennelle de garder, pour jamais, la leçon que nous laisse son sort, pour la honte de l'histoire et de l'humanité.

A cette interminable succession de deuils, il faut encore que vienne s'ajouter le nom d'Andre Bouissou qui, stagiaire depuis le 26 juil et 1943, était en même temps, attaché au Parquet.

Destinée fut rarement plus navrante puisque sa mort, survenue pendant le cours même de ses épreuves d'admission au concours d'entrée dans la magistrature, a été occasionnée par le plus stupide, le plus désolant accident : l'asphyxie par le gaz d'éclairage.

M' André Bouissou était un sujet distingué sur lequel bien des espoirs de réussile et de succès pouvaient être fondés; l'aveugle et insondable destinée s'est chargée, une fois de plus, de faire taire les prédictions et les espoirs des hommes.

Que la famille de notre jeune et infortuné confrère veuille croire à la part sincère et attristé que nous prenons de cette tragique disparition avec une pensée particulièrement émue pour \mathbf{M}^{me} Augé Bouissou, sa belle-sœur, si cruellement atteinte après quelques semaines de mariage et presque à la veille du jour où elle allait recevoir, ici même, par la remise du prix Ebelot, la consécration de son travail et les heureux présages de son avenir.

Et maintenant, mes chers confrères, après avoir suivi la douloureuse théorie de nos morts, des plus anciens et des plus illustres, aux plus jeunes, victimes de la barbarie des hommes, recueillons-nous et méditons quelques instants.

Les grands enseignements qui s'en dégagent pour nous, sont, que tous ceux dont le destin fut grand, le durent les uns, au respect de nos plus anciennes lois tutélaires, à l'effort scrupuleux et sans cesse renouvelé pour ne rien négliger et ne rien redouter dans la défense de ceux qui leur confièrent leurs intérêls et parfois même leur vie.

Les autres, en nous donnant l'exemple suprême du d'voir accompli pour rappeler, lorsque leurs noms seront gravés dans cette salle, près de ceux de leurs ainés, que si le Barreau a su, dans toutes les circonstances de l'histoire, risquer sa liberté pour défendre celle d'autrui, il a le droit de revendiqur le prestige et le respect qu'on tend à lui méconnaître, mais dont se portent garants nos vingt morts qui ont prouvé que chez les nôtres, on risque aussi sa vie pour la défense de la Patrie.

Pour ma part, avant de me taire, je manquerais au devoir de reconnaissance et d'affection respectueuse que m'inspire en ce jour, le souvenir de celui qui m'accueillit et me conserva à ses côtés pendant presque vingt ans, M. le Bâtonnier Deyres, dont

j'essayerals, bien en vain, à l'occasion d'une telle solennité, d'imiter le talent, l'élégance et l'autorité, qu'il n'a pu me donner.

Fasse, cependant, que ce grand exemple m'inspire au seuil et au cours de mes nouvelles charges, pour y puiser un peu des qualités souveraines dont lui-même sut si bien faire preuve dans les mêmes circonstances.

Serviteur's passionnés de la justice et des lois, nous devons, plus encore que nos ainés, rester insensiblés aux remous politiques et aux crises qu'ils peuvent provoquer.

N'oublions jamais que notre robe constitue le dernier rempart pour la protection des accusés contre le sectarisme ou la haine, quels que soient les uns, d'où que viennent les autres.

Sachons enfin réprimer et bannir tout sentiment d'orgueil ou d'inutile vanité. Rien de nous ne survit à notre silence; en des circonstances comme celle qui nous assemble aujourd'hui, on secouera peut-être sur nos mémoires, les dernières poussières du souvenir, puis à jamais, tout se taira et pour l'éternité.

Mais qu'importe, si aux derniers instants de la vie, nous pouvons ne rien regretter et garder la conviction du devoir accompli pour comparaître, à notre tour, devant le Juge suprême et en obtenir la paix promise aux hommes de bonne volonté. Dans sa séance du 31 juillet 1945, sur la proposition de M. le Bâtonnier, le Conseil de l'Ordre a décerné les récompenses suivantes aux avocats terminant leur stage :

1er prix. — Prix Henri Ebelot, diplôme de médaille d'or, à Me Marthe Augé.

2º PRIX. — Prix Laumond-Peyronnet, diplôme de médaille d'argent, à M° René Chagnaud.

3º PRIX. - Prix Favarel, à Mº Pierre Joffroy.

Prix Hubert: M. Simone Epstein Laffargue.